



LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Fiche de données de sécurité du 12/10/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH
Identification du mélange :
Dénomination commerciale : CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat
Autres moyens d'identification
Code commercial : LFP405

Usage recommandé et restrictions d'utilisation
Utilisation recommandée :
Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)
Vernis pour bois

Identificateur du fournisseur initial
Fournisseur :
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1
Importateur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666
Distributeur:
Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
Tel :+1-514-832-4010
Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :
msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence
NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)
Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2A, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, Repr. 2, Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut irriter les voies respiratoires.
- ⚠ Attention, STOT RE 2, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence:

- P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
 P314 Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise.
 P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
 P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P337+P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 15% - < 40%	Titanium Dioxide	CAS : 13463-67-7 EC : 236-675-5 REACH N° : 01-2119489379-17	Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au SIMDUT 2015.
>= 10% - < 30%	xylene [4]	Numéro Index : 601-022-00-9 CAS : 1330-20-7 EC : 215-535-7 REACH N° : 01-2119488216-32	⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 1% - < 5%	ethylbenzene	Numéro Index : 601-023-00-4 CAS : 100-41-4 EC : 202-849-4 REACH N° : 01-2119489370-35	⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 CAN-HAE/C3 Aquatic Chronic 3 H412 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332 ⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373 ⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304
>= 1% - < 5%	4-methylpentan-2-one	Numéro Index : 606-004-00-4 CAS : 108-10-1 EC : 203-550-1 REACH N° : 01-2119473980-30	⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332
>= 0.5% - < 1.5%	isobutyl acetate [2]	Numéro Index : 607-026-00-7 CAS : 110-19-0 EC : 203-745-1	⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

		REACH N° : 01-2119488971-22	
>= 0.5% - < 1.5%	n-butyl acetate	Numéro Index : CAS : EC : REACH N° : 607-025-00-1 123-86-4 204-658-1 01-2119485493-29	<p>⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226</p> <p>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</p>
>= 0.1% - < 1%	Toluene	Numéro Index : CAS : EC : REACH N° : 601-021-00-3 108-88-3 203-625-9 01-2119471310-51	<p>⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225</p> <p>⚠ A.10/1 Asp. Tox. 1 H304</p> <p>⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315</p> <p>⚠ A.7/2 Unst. Expl.</p> <p>⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336</p> <p>⚠ A.9/2 STOT RE 2 H373</p>

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives :

N.D. in volume

Propriétés comburantes :

N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Fournir une ventilation adéquate.
Utiliser une protection respiratoire adéquate.
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.
Manipuler ou ouvrir la boîte avec la plus grande prudence.
Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.
Utiliser un système de ventilation localisé.
Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.
Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Éviter l'accumulation de charge électrostatique.
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.
Matières incompatibles :
Aucune en particulier.
Indication pour les locaux :
Frais et bien aérés.
Installation électrique de secours.
Température de stockage :
Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Titanium Dioxide - CAS : 13463-67-7
ACGIH - TWA(8 h): 10 mg/m³ - Remarques: A4 - LRT irr
xylene [4] - CAS : 1330-20-7
UE - TWA(8 h): 221 mg/m³, 50 ppm - STEL: 442 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8 h): 100 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: A4, BEI - URT and eye irr, CNS impair
ethylbenzene - CAS : 100-41-4
UE - TWA(8 h): 442 mg/m³, 100 ppm - STEL: 884 mg/m³, 200 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, kidney dam (nephropathy), cochlear impair
4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
UE - TWA(8 h): 83 mg/m³, 20 ppm - STEL: 208 mg/m³, 50 ppm
ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - STEL: 75 ppm - Remarques: A3, BEI - URT irr, dizziness, headache
isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
Toluene - CAS : 108-88-3
UE - TWA(8 h): 192 mg/m³, 50 ppm - STEL: 384 mg/m³, 100 ppm - Remarques: Skin
ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: A4, BEI - Visual impair, female repro, pregnancy loss

Valeurs limites d'exposition DNEL

Titanium Dioxide - CAS : 13463-67-7
Travailleur industriel: 10 03 - Travailleur professionnel: 10 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
Consommateur: 700 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
xylene [4] - CAS : 1330-20-7
Travailleur industriel: 289 03 - Travailleur professionnel: 289 03 - Consommateur: 174 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 14.8 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Consommateur: 108 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
ethylbenzene - CAS : 100-41-4
Travailleur industriel: 180 mg/kg - Travailleur professionnel: 180 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
Travailleur industriel: 77 03 - Travailleur professionnel: 77 03 - Consommateur: 15 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

- Consommateur: 1.6 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
- 4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
 Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Consommateur: 14.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Consommateur: 115.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 83 03 - Travailleur professionnel: 83 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 208 03 - Travailleur professionnel: 208 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 11.8 mg/kg - Travailleur professionnel: 11.8 mg/kg - Consommateur: 4.2 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 300 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 10 mg/kg - Travailleur professionnel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
 Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 960 03 - Travailleur professionnel: 960 03 - Consommateur: 859.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux
 Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 480 03 - Travailleur professionnel: 480 03 - Consommateur: 102.34 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux
- Toluene - CAS : 108-88-3
 Travailleur industriel: 384 mg/kg - Travailleur professionnel: 384 mg/kg - Consommateur: 226 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 192 03 - Travailleur professionnel: 192 03 - Consommateur: 56.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 8.13 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Valeurs limites d'exposition PNEC
- Titanium Dioxide - CAS : 13463-67-7
 Cible: Eau douce - valeur: 0.184 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.0184 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.61 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1000 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 100 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 100 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 100 mg/kg
 Cible: Chaîne alimentaire - valeur: 1667 mg/kg
- xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 Cible: Eau douce - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.327 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 12.46 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 12.46 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 6.58 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.31 mg/kg
- ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 Cible: Eau douce - valeur: 0.1 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.01 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.7 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.68 mg/kg
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.1 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 9.6 mg/l
- 4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1
 Cible: Eau douce - valeur: 0.6 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.06 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.27 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.83 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 27.5 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.3 mg/kg
- isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Cible: Eau douce - valeur: 0.17 mg/l

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Cible: Eau marine - valeur: 0.017 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.34 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.877 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0877 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0755 mg/kg
 n-butyl acetate - CAS : 123-86-4
 Cible: Eau douce - valeur: 0.18 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.018 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.36 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.98 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.098 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 35.6 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.09 mg/kg
 Toluene - CAS : 108-88-3
 Cible: Eau douce - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.68 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 16.39 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 16.39 mg/kg
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 13.61 mg/l
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 2.89 mg/kg
 Indicateurs Biologiques d'Exposition
 xylene [4] - CAS : 1330-20-7
 valeur: 1.5 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Acide méthylhippurique dans l'urine - Période d'échantillonnage: Fin du tour
 ethylbenzene - CAS : 100-41-4
 valeur: 0.15 g/g - modérée: URINE - Indicateur biologique: Somme de l'acide mandélique dans l'urine et de l'acide phénylglyoxylique - Période d'échantillonnage: Fin du tour; fin de la semaine de travail
 Contrôles d'ingénierie appropriés
 Aucun
 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 Protection des yeux :
 Lunettes avec protection latérale
 Protection de la peau :
 Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.
 Protection des mains :
 Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
 Protection respiratoire :
 Là où la ventilation est insuffisante, où l'exposition est prolongée, utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires.
 Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.
 Risques thermiques :
 Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	liquide blanc
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 110 °C
Point éclair :	< 23 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	7.0% - 0.9% Vol. (Xylene)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	1.340 - 1.360
Hydrosolubilité:	N.D.
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	> 300 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité
 Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).

LFP405/1

Page n° 6 de 12

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

- Stabilité chimique
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- Risque de réactions dangereuses
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts.
- Conditions à éviter
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- Matériaux incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.
- Produits de décomposition dangereux
Aucun.

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

- a) toxicité aiguë
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Irrit. 2A H319
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- g) toxicité pour la reproduction
Le produit est classé: Repr. 2 H361
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H335
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Le produit est classé: STOT RE 2 H373
- j) danger par aspiration
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Titanium Dioxide - CAS : 13463-67-7

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: OECD 425
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 3.5 mg/l - Durée: 4 h

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3523 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Souris = 5627 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 6700 ppm - Durée: 4 h
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 3500 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 17.6 mg/l - Durée: 1 h
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:
Test: NOAEC - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.5 mg/l - Remarques: Ototoxicity

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

- a) toxicité aiguë:
Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 2000 ppm - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 2080 mg/kg - Source: OCSE 401
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 20 ml/kg - Source: OCSE 402

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 13.4 g/kg - Source: OCSE 401
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Lapin = 4.76 g/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17.4 g/kg - Source: OCSE 402

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat > 10760 mg/kg - Source: OECD 423

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 14000 mg/kg - Source: OECD 402

Toluene - CAS : 108-88-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 5580 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 28.1 mg/l - Durée: 4 h - Source: OECD 403

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 500 mg/kg - Source: OECD 404 - Remarques: 24h

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Titanium Dioxide - Groupe 2B

xylene [4] - Groupe 3

ethylbenzene - Groupe 2B

4-methylpentan-2-one - Groupe 2B

Toluene - Groupe 3.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Titanium Dioxide.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Pas de donnée disponible pour le produit

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 2.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.2 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OECD TG 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1 mg/l - Durée h: 24 - Remarques: OECD TG 202

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Poissons > 1.3 mg/l - Remarques: 56d

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 1.57 mg/l - Remarques: 21d

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 1.8 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 3.6 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 4.2 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.96 mg/l - Remarques: 7 day

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 3.4 mg/l - Durée h: 96

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia > 200 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OECD 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 179 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues > 146 mg/l - Remarques: 7 days

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 30 mg/l - Remarques: 21 days

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 397 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 24.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCSE 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 23.2 mg/l - Remarques: OCSE 201 (21d)

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 18 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OECD 203

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 44 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 674 mg/l - Durée h: 72

Toluene - CAS : 108-88-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 134 mg/l - Durée h: 3

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 3.78 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 5.5 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 10 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.74 mg/l - Remarques: 7d

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 1.39 mg/l - Remarques: 40d

Persistence et dégradation

xylene [4] - CAS : 1330-20-7

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

ethylbenzene - CAS : 100-41-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 70-80

4-methylpentan-2-one - CAS : 108-10-1

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée h: 28D - %: 83 - Remarques: OECD 301F

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

n-butyl acetate - CAS : 123-86-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Toluene - CAS : 108-88-3

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Mobilité dans le sol

N.A.

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG: UN1263

ADR-UN Number: 1263

DOT number: UN1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport: PAINT

ADR-Shipping Name: PAINT

DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

ADR - Nom d'expédition: Paint

IATA-Shipping Name: PAINT

IATA - Nom technique: Paint

IMDG-Shipping Name: PAINT

IMDG - Nom technique: Paint

Classe de danger relative au transport

TDG Classe: 3

ADR-Class: 3

DOT Hazard Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger: 33

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage

TDG Groupe d'emballage: II

ADR-Packing Group: II

DOT Packing group: II

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II
Dangers environnementaux	
ADR - Polluant environnemental :	Non
IMDG-Marine pollutant:	no
Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)	
N.A.	
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement	
Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59,142
DOT Special provisions:	149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary risks:	-
ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category A
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

Substances énumérées dans le TSCA:

Titanium Dioxide est énuméré dans le TSCA Section 8b

xylene [4] est énuméré dans le TSCA Section 8b

ethylbenzene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le TSCA Section 8b

n-butyl acetate est énuméré dans le TSCA Section 8b

Toluene est énuméré dans le TSCA Section 8b, Section 8d HSDR, Section 8a - CAIR.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : xylene [4], ethylbenzene, 4-methylpentan-2-one, isobutyl acetate [2], n-butyl acetate, Toluene.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : xylene [4], ethylbenzene, 4-methylpentan-2-one, Toluene.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : xylene [4] - Quantité à déclarer : 100 livres

ethylbenzene - Quantité à déclarer : 1000 livres

4-methylpentan-2-one - Quantité à déclarer : 5000 livres

isobutyl acetate [2] - Quantité à déclarer : 5000 livres

n-butyl acetate - Quantité à déclarer : 5000 livres

Toluene - Quantité à déclarer : 1000 livres.

Quantité à déclarer pour le mélange : 487.6865843 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

xylene [4] est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

ethylbenzene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CAA Section 111

n-butyl acetate est énuméré dans le CAA Section 111

Toluene est énuméré dans le CAA Section 111, Section 112(b) - HAP, Section 112(b) - HON.

CWA - Clean Water Act

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

Substances énumérées dans le CWA :

xylene [4] est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311
ethylbenzene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311,
4-methylpentan-2-one est énuméré dans le CWA Section 304
isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CWA Section 311
n-butyl acetate est énuméré dans le CWA Section 304, Section 311
Toluene est énuméré dans le CWA Section 304, Section 307, Section 311, .

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Titanium Dioxide - Classé cancérigène
ethylbenzene - Classé cancérigène
4-methylpentan-2-one - Classé cancérigène et toxique pour la reproduction
Toluene - Classé toxique pour la reproduction.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Titanium Dioxide
xylene [4]
ethylbenzene
4-methylpentan-2-one
isobutyl acetate [2]
n-butyl acetate
Toluene.

New Jersey Right to know

Substances énumérées dans New Jersey Right to know :

Titanium Dioxide
xylene [4]
ethylbenzene
4-methylpentan-2-one
isobutyl acetate [2]
n-butyl acetate
Toluene.

Pennsylvania Right to know

Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :

Titanium Dioxide
xylene [4]
ethylbenzene
4-methylpentan-2-one
isobutyl acetate [2]
n-butyl acetate
Toluene.

Composés Organiques Volatils - COV = 35.26 %

Composés Organiques Volatils - COV = 479.49 g/l

Substances volatiles CMR = 0.01 %

Carbone organique - C = 0.30

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de données de sécurité du 12/10/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernant un Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

Fiche de données de sécurité

LFP405 CHROMOLACK 30 Finitura PU bianca - PU White top coat

CLP:	Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMS:	Hazardous Materials Identification System
IARC:	International Agency for Research on Cancer
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA:	National Fire Protection Association
NIOSH:	National Institute for Occupational Safety and Health
NTP:	National Toxicology Program
OSHA:	Occupational Safety and Health Administration
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps